



CfpcBE20220113PV6

**BUREAU EXECUTIF
PROCES-VERBAL N°6
REUNION DU JEUDI 13 JANVIER 2022
PAR VISIOCONFERENCE**

Membres présents : Francis AUBERTIN (trésorier général), André LECLERCQ (président), Gilles LECOCQ (vice-président), Claude PIARD (chargé de mission publications), Bernard PONCEBLANC (vice-président délégué), Jacqueline ROCHER (secrétaire générale adjointe), Bernard SAINT-JEAN (trésorier général adjoint), Jean VINTZEL (vice-président).

Excusés : Thierry MESSINA (secrétaire général), Laurence MUNOZ (vice-présidente).

Assistent : Gilles CONTER (chargé de mission auprès du président), Ivan COSTE-MANIERE (membre du Conseil d'administration), Edith ZITOUNI (chargée de mission secrétariat général).

I. Ouverture de la séance à 10h30 par le président

Le président ouvre la séance en précisant que cette réunion supplémentaire du Bureau exécutif est essentiellement consacrée aux propositions à faire à la prochaine réunion du Conseil d'administration pour la composition des deux instances.

2. Assemblée générale annuelle du CIPC

Bernard Ponceblanc et André Leclercq présentent la situation pour une assemblée générale convoquée en présentiel les 29 et 30 janvier 2022.

Ces dates seront confirmées par le Président du CIPC ainsi que les modalités d'élection et les modifications des statuts. Un report au 10 avril est éventuellement envisagé.

Pour le C.A. et le Bureau, les postes sont tous pourvus, il n'y a donc pas de proposition.

Il n'y aura pas de présentation des comités nationaux puisque cela a fait l'objet d'une présentation spécifique, assurée par Gilles Lecocq pour le CFPC.

Les membres du CIPC sont des membres individuels à jour de leur cotisation (mais il n'y a pas eu de cotisation demandée pour l'année 2021), plus le comité français. Ainsi, disposent d'une voix : Jean Durry (vice-président), Bernard Ponceblanc (membre d'office du C.A. au titre du CFPC), Francis Aubertin (adhérent individuel) et le comité français.

Elvira Ramini, secrétaire générale du CIPC, a demandé un soutien pour traduire (résumé) les interventions de l'anglais au français. A la demande du président, Ivan Coste-Manière assurera cette mission.

Maison du Sport Français

Bernard Ponceblanc insiste sur l'importance de l'usage du français en séance, y compris en 1^{ère} langue et il demande que tout francophone s'exprime d'abord en français. De plus il s'opposera fermement à toute idée de transfert du siège de Lausanne à Cologne.

Au-delà de Jean Durry (1 voix) et Bernard Ponceblanc (1 voix) le CFPC sera représenté à cette assemblée générale par Gilles Lecocq et Ivan Coste-Manière (1 voix) ainsi que par Francis Aubertin (1 voix).

3. Composition du Bureau exécutif et du Conseil d'administration

3.1. UNSS

Nathalie Costantini n'est plus directrice de l'UNSS, or c'est bien à ce titre qu'elle s'était présentée. Elle se faisait parfois représenter (alors que la fonction de membre du Conseil est *intuitu personae*) comme ce fut le cas pour le 70^{ème} anniversaire à Lausanne où nous avons accueilli avec plaisir Françoise Barthélémy, directrice nationale adjointe. Le président a attiré l'attention du nouveau directeur de l'UNSS sur cette situation. Soit Nathalie Costantini se maintient au C.A. (à titre personnel), soit elle démissionne au profit d'un autre représentant de l'UNSS désigné par son successeur afin d'être coopté par le Conseil d'administration.

3.2. Bruno Guillotin

Notre vice-président Bruno Guillotin a confirmé sa démission pour des raisons personnelles qui l'amènent à cesser tout mandat national. Il demeure membre actif du CFPC et il « garde le contact avec Gilles Conter et Agnès Raffin afin de mettre en place un cercle départemental, voire plus ». Bruno fut un collègue précieux et apprécié, nous le remercions de son investissement et comptons évidemment sur son implication locale mais nous ne pouvons que respecter son choix de vie.

Pour pourvoir son poste vacant au Conseil, le Bureau exécutif propose au Conseil d'administration de coopter Agnès Raffin, présidente du CDOS de Moselle.

Pour le poste de vice-président, le Bureau a coopté Ivan Coste-Manière et soumet au Conseil sa nomination définitive.

3.3. Fédération nationale des Joinvillais

Bruno quitte donc aussi ses fonctions de président de la Fédération nationale des Joinvillais et il souhaite que cette fédération puisse continuer à participer activement à nos travaux et activités. Pour permettre l'arrivée d'un représentant ou d'une représentante de cette fédération, Claude Piard (qui garde ses missions en relation avec Gilles Lecocq) offre son poste au Conseil à la personne qui sera proposée. Une réunion du comité directeur des Joinvillais a lieu lundi. Bruno nous informera ensuite du choix de la candidature soumise à cooptation dès jeudi prochain.

3.4. Conclusions

En résumé, il est proposé au Conseil d'acter les démissions de Bruno Guillotin et Claude Piard, de valider la cooptation d'Ivan Coste-Manière au Bureau pour le nommer définitivement vice-président pour la fin de l'olympiade, de coopter au conseil Agnès Raffin, la personne désignée par la Fédération nationale des Joinvillais et celle désignée par l'UNSS (si cette désignation nous parvient à temps). La nomination définitive des membres cooptés au conseil sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

4. Questions diverses

4.1. Adhésions 2022

La lettre appelant l'adhésion est à envoyer. Le Crédit Mutuel est d'accord pour mettre son système d'adhésion par Internet à disposition. Néanmoins, pour lancer l'appel à cotisation, il est indispensable de savoir comment il fonctionne (en attente des précisions et consignes de Gilles Conter).

4.2. Cercle de Bretagne

Le cercle de Bretagne a publié sa lettre n°1. André Leclercq va la mettre en ligne sur le site internet du CFPC. Francis Aubertin va faire un article pour la lettre n°2 et il se charge de faire le lien avec Solène Briel pour qu'elle rejoigne ce cercle.

4.3. Groupes de réflexion CNOSF pour les Présidentielles

Gilles Lecocq était en réunion récemment avec le CNOSF avec le groupe de Réflexion N°2 sur le sport pour tous. André Leclercq fait partie du groupe Sport et Société. Un document de synthèse va être prochainement proposé pour les 4 pôles concernés. Une réunion de synthèse est calée le 20 janvier au matin et une relecture le 26 janvier.

4.4. Développement du projet Sculptures Pierre de Coubertin

Ivan Coste-Manière a eu une réunion récemment au CDOS des Bouches-du-Rhône et il évoque le projet et son financement. André Leclercq a pour stratégie de convaincre Brigitte Henriques d'assurer la présence du Mouvement sportif sur le territoire au travers de la mise en place de ces sculptures. Il s'agit là d'un beau projet de communication et de relations publiques que de multiplier les statues pour communiquer sur les valeurs de l'olympisme et du sport. Le CNOSF doit pouvoir soutenir ce projet et son déploiement sur tout le territoire aux côtés de la Fondation du Sport, du Ministère, de l'ANS,

4.5. Cercles Pierre de Coubertin

Bernard Ponceblanc pose la question de l'information à faire auprès des Présidents de CROS/CDOS/CTOS pour le développement des Cercles. Il s'agit d'accentuer l'impact sur les territoires. André Leclercq soutient cette démarche. Il a fait lui-même un certain nombre de présentations mais le bon format nécessite 1h de temps de présentation et 1h de temps de discussion. Cela peut s'effectuer en visioconférence. Il faut inscrire le projet à l'ordre du jour de la prochaine réunion des CROS/CDOS/CTOS (au mois de mars) avec pour porte-paroles Bernard Ponceblanc et Evelyne Ciriegi entre autres.

La question des statuts des Cercles Pierre de Coubertin est aussi évoquée. L'objectif est de permettre aux cercles régionaux d'avoir une base commune (l'objet) pour leurs propres statuts.

4.6. A.G. 2022 du CFPC et rapports à présenter

Jean Vintzel évoque la question de l'adéquation entre la période de l'année civile et les différents rapports présentés à l'AG. Si pour les rapports financiers (bilan, comptes de résultats et budget) la question ne se pose pas, il est inadéquat qu'un rapport d'activité s'arrête au 31 décembre de l'année précédente quand l'AG se tient au mois d'avril. L'impasse ne doit pas être faite sur le trimestre de l'année en cours alors qu'au moment de l'A.G., ce 1^{er} trimestre vient de s'achever. Thierry Messina et Jean Vintzel proposent que le rapport moral du Président tienne compte de l'activité en question et fasse le lien entre le rapport d'activités arrêté au 31 décembre et la tenue de l'Assemblée Générale.

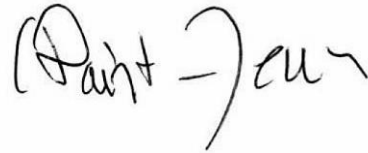
L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12h00.

Le président,
président de séance



André Leclercq

Le trésorier adjoint,
secrétaire de séance



Bernard Saint-Jean